



LE BILLET DE LA CRSA PAROLE À

Martine WESOLEK

Vice-présidente de la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Nièvre

« Soutenir les familles et les structures pendant la crise : comment maintenir le lien, apporter des aides exceptionnelles et s'adapter tout en respectant les consignes sanitaires ? »

La période COVID a impacté les familles nivernaises comme d'autres familles sur le territoire français. Aussi, la Caisse d'Allocations de la Nièvre, pendant cette période COVID a mis en place des mesures de compensation financière pour les structures, elle a également adapté les modes d'accueil et de soutien à la parentalité. Ces mesures se déclinent en plusieurs points.

DES MESURES PROPRES À CHAQUE SECTEUR

Le secteur de la petite enfance a pu bénéficier d'une prolongation des aides exceptionnelles à destination des établissements d'Accueil du Jeune Enfant jusqu'au 30 juin 2021, de l'élargissement de l'éligibilité à cette aide pour des places inoccupées dont au moins un des parents est en arrêt de travail dérogatoire en raison de symptômes évocateurs de la COVID-19.

Le Foyer de Jeunes Travailleurs, les Centres Sociaux, les Espaces de Vie Sociale, les Prestations de Services Jeunes, n'ont pas été impactés sur l'activité pendant la période du 1er novembre 2020 au 31 décembre 2020 quant à des fermetures éventuelles. En contrepartie, il a été demandé aux structures d'assurer une continuité de service en adaptant, si besoin, leur activité (réduction de places horaires d'ouverture, mise en place d'actions en distanciel, aménagement de nouveaux locaux, etc.).

Il a été demandé pour **l'accueil de loisirs (ALSH), les lieux d'accueil enfants-parents, les espaces de rencontre**, de déclarer l'activité réalisée en 2019 avec la contrepartie d'assurer la continuité de service tout comme les structures citées précédemment.

Les relais d'assistantes maternelles (Ram), la médiation familiale, l'aide à domicile ont également bénéficié de mesures d'aide financière et comme les autres structures avec en contrepartie d'assurer la continuité de service.

UNE DISTRIBUTION DE MASQUES INCLUSIFS

Par ailleurs, des actions ont été développées pour les partenaires et les plus petits avec la distribution de masques transparents. En France, 500 000 masques ont été distribués par les CAF à plus de 20 000 structures partout sur le territoire. Elles ont ainsi répondu à l'appel d'Olivier VERAN, ministre des solidarités et de la santé et d'Adrien TAQUET, secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles, de financer des masques inclusifs.

LE BILLET DE LA CRSA

Martine Wesolek

DES ACTIONS POUR LES PARENTS

Lors de la première période de confinement, le site monenfant.fr a été un véritable relais pour les parents en activité dans leur besoin en mode de garde. Les services de la CAF ont accompagné ce service en lien avec les services de la Préfecture.

Un Kit outil « parentalité et numérique » a été créé dans le cadre de la convention de partenariat signée entre la CNAF et le Défenseur des droits.

Accès : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/guides/kit-pedagogique-du-citoyen-numerique>

Un autre Kit outil « Ouverture d'un centre de loisirs virtuel » sur monenfant.fr a été mis en place depuis le 9 avril 2020. C'est le centre de loisirs qui vient dans les familles. Chaque jour des activités sont proposées, des conseils sont donnés pour occuper les enfants pendant les vacances.

Des aides financières en direction des familles comme des secours liés à des situations d'urgence de familles allocataires, un accompagnement de la CAF de la Nièvre dans les dispositifs spécifiques VACAF en période de COVID-19. Ce dispositif a pour vocation de faciliter le départ en vacances de parents et d'enfants, dans le cadre de séjours en famille et de colonies de vacances. Ces vacances vont ainsi contribuer au processus de résilience en interrompant les situations négatives vécues individuellement ou collectivement en cette période.

DES ADAPTATIONS PENDANT LA PÉRIODE DU COUVRE-FEU

L'accueil du jeune enfant après 18 heures est resté possible. Les Relais assistant.e.s maternel.le.s ont été invités à cesser leurs activités en présence des enfants après 18h et à privilégier la visioconférence ou les rendez-vous téléphoniques après 18h pour les activités à destination des professionnels et pour l'information des parents.

Il a été recommandé, concernant **le soutien à la parentalité**, de ne pas poursuivre les activités de soutien après 18h et de privilégier leur reprogrammation en journée et le week-end, ainsi que lorsque cela est adapté, le recours à la visioconférence.

La CAF s'est mobilisée et reste mobilisée en direction des structures et des familles durant toute cette période de crise sanitaire. La famille a été une valeur refuge du premier confinement¹. Mais ce confinement a été également révélateur des inégalités qui structurent la vie familiale [François de Singly, sociologue].

1. Travaux de Veronika Kushtanina et Virginie Vinel, respectivement sociologue et anthropologue spécialistes de la famille, des âges de la vie et des soins au Laboratoire de sociologie et d'anthropologie (LaSA) de l'université de Bourgogne Franche-Comté.